

Exemple d'attestation

Utilisation des fonds reçus conformément à leur objet

(attestation de forme positive)

Nota :

Lorsque l'attestation est établie par un commissaire aux comptes qui n'exerce pas de mandat au sein de l'entité concernée, les informations à attester peuvent ne pas être issues de comptes ayant fait l'objet d'un audit et donc nécessiter des vérifications plus étendues que celles qu'il aurait effectuées en tenant compte de sa connaissance de l'entité et de ses comptes acquise dans le cadre de son mandat s'il en avait exercé un.

Au surplus, quand bien même ces informations seraient issues de comptes ayant fait l'objet d'un audit, les obligations de secret professionnel qui s'imposent au commissaire aux comptes ayant certifié ces comptes font obstacle à ce que ce dernier communique avec le commissaire aux comptes choisi par l'entité pour établir l'attestation.

Ainsi, le commissaire aux comptes choisi pour établir l'attestation considère la nature et la complexité des données à attester et adapte la nature et l'étendue de ses travaux en conséquence et selon le niveau d'assurance à obtenir.

Attestation d'un commissaire aux comptes relative à ... [à préciser] pour ... [[l'exercice clos le ... [date]] ou [la période du ... au ...]]

Au ... [Représentant légal de l'entité]¹,

En réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations ... [à préciser] figurant dans le document ... [le cas échéant, préciser le titre du document et les informations concernées lorsque le document établi par l'entité comprend des informations non couvertes par l'attestation du commissaire aux comptes] ci-joint et établi dans le cadre de ... [préciser le contexte]² pour [l'exercice clos le ... [date de clôture] [ou la période du ... au ...]].

[Ce document fait ressortir un montant de ... [nature de l'information] de ... [montant exact]] [Lorsque plusieurs informations sont attestées, la nature des informations et le montant exact sont à indiquer pour chacune d'elles].

[Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir un montant de ... [nature de l'information] de ... [montant exact]] [Lorsque plusieurs informations sont attestées, la nature des informations et le montant exact sont à indiquer pour chacune d'elles].³

Ces informations ont été établies [sous la responsabilité de ... [préciser l'organe ou le membre de la direction ayant produit les informations concernées] de ... [nom de l'entité] ou sous votre responsabilité] [le cas échéant : à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes [annuels ou consolidés] pour l'exercice clos le ... [date de clôture] [, étant précisé que ces comptes n'ont pas fait l'objet d'un audit]⁴]. [Les méthodes et les principales hypothèses utilisées pour établir ces ... [informations]⁵ sont précisées dans le document ci-joint].⁶

[S'il s'agit d'une attestation de concordance]

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations ... [nature de l'information], dans tous leurs aspects significatifs, avec [la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ou les données internes à votre ... [entité] en lien avec la comptabilité (telles que, notamment, la comptabilité analytique ou des états de gestion)].

¹ Le destinataire de l'attestation est généralement le président directeur général ou le directeur général (en cas de dissociation des fonctions dans la société anonyme), le président de la SAS (ou le directeur général ou le directeur général délégué désigné par les statuts et ayant les mêmes pouvoirs que le président), le gérant de la société à responsabilité limitée ... ou un membre de la direction dûment habilité ou bien l'organe (compétent ou délibérant) de l'entité auquel l'attestation est destinée. Il est identifié par sa fonction au sein de l'entité (par exemple : « Au directeur général », « Au collège de gérance », ...) ou bien en indiquant : « Aux ... préciser les membres de l'organe délibérant : Actionnaires, Associés, ... » ou « Au ... organe compétent ».

² Reprendre le contexte indiqué dans le document joint à l'attestation.

³ Dans ce cas, il convient d'identifier le document par exemple au moyen d'un tampon « initialisation pour besoin d'identification » ou « pour identification seulement ».

⁴ Le membre de phrase entre crochets est ajouté, le cas échéant, lorsque les informations concernées sont issues de comptes qui n'ont pas fait l'objet d'un audit.

⁵ Ou bien : Les modalités d'élaboration de ces ... [informations].

⁶ Cette phrase est ajoutée si le commissaire aux comptes le juge utile, par exemple lorsque le document émis par l'entité nécessite qu'une description des méthodes de calcul, des principales hypothèses utilisées par l'entité pour établir les informations, ainsi que des interprétations retenues relatives aux clauses contractuelles, objet de l'attestation, soit également présentée.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité de ces informations avec les stipulations du contrat ... [à préciser].

[S'il s'agit d'une attestation de conformité]

Il nous appartient de nous prononcer sur la conformité, dans tous ses⁷ aspects significatifs, de ces informations ... [nature de l'information] avec les stipulations du contrat ... [à préciser].

[Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de ... [nom de l'entité] [le cas échéant, et, en particulier, de donner une interprétation au ... [intitulé du contrat]]. [Le cas échéant, Celles-ci comprennent notamment ... [à compléter]]⁸.

[Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur ... [par exemple, l'exactitude de ... [à compléter] ou ...]].⁹

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Nos travaux ont consisté [, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection,] à ... [description de la nature des contrôles mis en œuvre et des limites éventuelles, par exemple :

Cas n°1 : Attestation, de forme positive, de concordance portant sur un document préalablement établi par l'entité retraçant les dépenses et investissements concernés par le financement via la subvention, joint à l'attestation

- prendre connaissance des clauses du contrat de subvention relatives aux dépenses et investissements et, le cas échéant, à leurs critères d'éligibilité et de territorialité ainsi que, le cas échéant, aux conditions additionnelles à respecter ;
- prendre connaissance, le cas échéant, des interprétations retenues par votre ... [entité] relatives aux clauses contractuelles ;
- prendre connaissance des procédures mises en place par votre ... [entité] pour produire les informations figurant dans le document joint ;
- apprécier si ces procédures sont de nature à permettre à votre ... [entité] de s'assurer de la concordance des dépenses et investissements avec la comptabilité ;
- vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, l'application effective de ces procédures ;
- vérifier la concordance des montants utilisés pour déterminer les dépenses, les investissements et les autres informations chiffrées (par exemple, pour justifier du respect des conditions additionnelles) avec les montants figurant dans la comptabilité, les données internes à votre ... [entité] en lien avec la comptabilité (par exemple, les données issues de la comptabilité analytique) ou les données sous-tendant la comptabilité (par exemple, les relevés d'heures des membres du personnel, le nombre de personnes présentes à l'effectif) ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre les dépenses et investissements objet de l'attestation

⁷ Pour mémoire, il s'agit des aspects significatifs de la conformité, d'où l'emploi de l'adjectif possessif « ses ».

⁸ Si le commissaire aux comptes le juge utile.

⁹ Si le commissaire aux comptes le juge nécessaire. Ce paragraphe peut être utilisé notamment lorsque le commissaire aux comptes ne se prononce pas sur certaines informations, par exemple : l'exactitude de clefs de répartition.

et la comptabilité dont ils sont issus et vérifier qu'ils concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes [annuels *ou* consolidés] de votre ... [entité] pour l'exercice ou la période concerné par le calcul [étant précisé que ces comptes [annuels *ou* consolidés] n'ont pas encore été approuvés par [votre assemblée générale *ou* la décision collective des associés *ou* l'assemblée des associés *ou* ...]]. [Les travaux correspondants peuvent notamment inclure l'examen :

- du rapprochement de la comptabilité analytique, servant de base à la détermination des informations objet de l'attestation, avec la comptabilité générale ;
 - des retraitements éventuels tels que l'élimination des opérations internes aux entités du groupe ou bien la prise en compte des produits perçus se rapportant au projet subventionné concerné ;
 - le cas échéant, de la gestion de la séparation de l'exercice ou de la période concerné ;
 - des modalités d'allocation (forfaitaire ou non) des dépenses et des investissements au projet concerné ;
 - des actifs corporels] ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs¹⁰ [ou des informations produites] ;
 - s'enquérir auprès de la direction de votre ... [entité] de l'existence d'éventuels événements postérieurs à la date d'établissement du document être joint à l'attestation susceptibles d'affecter les informations objet de l'attestation ou la présentation qui en est faite ;
 - [le cas échéant, autres travaux que le commissaire aux comptes estime nécessaires].

Cas n°2 : Attestation, de forme positive, de conformité de l'utilisation des fonds conformément à leur objet

- prendre connaissance des clauses du contrat de subvention relatives aux dépenses et investissements et, le cas échéant, à leurs critères d'éligibilité et de territorialité ainsi que, le cas échéant, aux conditions additionnelles à respecter ;
- prendre connaissance, le cas échéant, des interprétations retenues par votre ... [entité] relatives aux clauses contractuelles ;
- prendre connaissance des procédures mises en place par votre ... [entité] pour produire les informations figurant dans le document joint ;
- prendre connaissance des procédures mises en place par votre ... [entité] pour s'assurer de la conformité de l'utilisation des fonds reçus à leur objet ;
- apprécier si ces procédures sont de nature à permettre à votre ... [entité] de s'assurer de la conformité de l'utilisation des fonds reçus à leur objet ;
- vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, l'application effective de ces procédures ;
- vérifier la concordance des montants utilisés pour déterminer les dépenses, les investissements et les autres informations chiffrées (par exemple, pour justifier du respect des conditions additionnelles) avec les montants figurant dans la comptabilité, les données internes à votre ... [entité] en lien avec la comptabilité (par exemple, les données issues de la comptabilité analytique) ou les données sous-tendant la comptabilité (par exemple, les relevés d'heures des membres du personnel, le nombre de personnes présentes à l'effectif) ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre les informations objet de l'attestation et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de

¹⁰ Préciser de quels calculs il s'agit.

base à l'établissement des comptes [annuels *ou* consolidés] de votre ... [entité] pour l'exercice ou la période concerné par le calcul [étant précisé que ces comptes [annuels *ou* consolidés] n'ont pas encore été approuvés par [votre assemblée générale *ou* la décision collective des associés *ou* l'assemblée des associés *ou* ...]]. [Les travaux correspondants peuvent notamment inclure l'examen :

- du rapprochement de la comptabilité analytique, servant de base à la détermination des informations objet de l'attestation, avec la comptabilité générale ;
 - des retraitements éventuels tels que l'élimination des opérations internes aux entités du groupe *ou* bien la prise en compte des produits perçus se rapportant au projet subventionné concerné ;
 - le cas échéant, de la gestion de la séparation de l'exercice *ou* de la période concerné ;
 - des modalités d'allocation (forfaitaire *ou* non) des dépenses et des investissements au projet concerné ;
 - des actifs corporels] ;
- vérifier la conformité des modalités de calcul des dépenses (par exemple, lorsque le taux horaire des temps passés par les membres du personnel est fixé contractuellement) et des investissements retenues par votre ... [entité] avec celles figurant au contrat ;
 - vérifier la conformité, aux critères d'éligibilité figurant dans le contrat, des dépenses, des investissements et, le cas échéant, des éléments chiffrés ;
 - vérifier l'exactitude arithmétique des calculs¹¹ [*ou* des informations produites] ;
 - s'enquérir auprès de la direction de votre ... [entité] de l'existence d'éventuels événements postérieurs à la date d'établissement du document joint à l'attestation susceptibles d'affecter les informations objet de l'attestation *ou* la présentation qui en est faite ;
 - [le cas échéant, autres travaux que le commissaire aux comptes estime nécessaires].

Conclusion sans observation

Version 1 concordance

Sur la base de nos travaux, nous attestons de la concordance des informations figurant dans le document joint, dans tous leurs aspects significatifs, avec les [les données sous-tendant la comptabilité *ou* internes en lien avec la comptabilité, par exemple : telles que notamment, la comptabilité analytique *ou* des états de gestion *ou* la comptabilité *ou* les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes [annuels *ou* consolidés] de l'exercice clos le ... [date de clôture] de votre ... [entité].

Version 2 conformité

Sur la base de nos travaux, nous attestons de la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des informations ... [nature de l'information] figurant dans le document joint avec les stipulations du contrat ... [à préciser].

Conclusion avec observation(s)

Version 1 concordance

Sur la base de nos travaux, la concordance des informations [figurant dans le document joint *ou* relatives à ... [à compléter] *ou* objet de l'attestation], dans tous leurs aspects significatifs, avec [la comptabilité

¹¹ Préciser de quels calculs il s'agit.

ou les données sous-tendant la comptabilité ou les données internes à ... [nom de l'entité] en lien avec la comptabilité, par exemple : telles que, notamment, la comptabilité analytique ou des états de gestion] appelle de notre part les observations suivantes : ...

[À préciser].

Version 2 conformité

Sur la base de nos travaux, la conformité, dans tous ses aspects significatifs, [des informations [figurant dans le document joint ou relatives à ... [à compléter] ou objet de l'attestation] avec [les dispositions ... [citer les références du texte légal ou réglementaire concerné] ou les dispositions des statuts ou les stipulations du contrat ... [à préciser] [ou des modalités appliquées par ... [nom de l'entité] pour déterminer les ... [informations] avec celles décrites dans le document joint]] appelle de notre part les observations suivantes : ...

[À préciser].

Impossibilité de conclure

En raison de [à préciser], nous ne sommes pas en mesure d'attester ... [les informations figurant dans le document joint ou relatives à ... [à compléter] ou objet de l'attestation ou [à adapter aux objectifs de l'intervention]].

Remarques utiles permettant au destinataire final de mesurer la portée et les limites de l'attestation

[Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.]¹²

[Les travaux mis en œuvre pour les besoins de la présente attestation ne sont pas destinés à remplacer les diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation [y compris les parties à ... [intitulé du contrat]] pourraient par ailleurs mettre en œuvre [dans le cadre de ce ... [intitulé du contrat]], et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.]¹³

[Notre responsabilité à l'égard de ... [nom de l'entité] est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par notre lettre de mission. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers [, y compris les banques/établissements financiers (ainsi que tout emprunteur, agent ou toute autre partie à ... [intitulé du contrat]), étant précisé que nous ne sommes pas partie à ... [intitulé du contrat]]. Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de ... [nom de l'entité] [ou de l'exécution de ... [intitulé du contrat] ou en relation avec celui-ci.]¹⁴

¹² Cette phrase est ajoutée si le commissaire aux comptes le juge utile au regard du contexte d'établissement et de diffusion de l'attestation.

¹³ Si le commissaire aux comptes le juge utile au regard du contexte d'établissement et de diffusion de l'attestation. Ce paragraphe peut être utilisé, par exemple, en cas d'attestation sur des ratios dans le cadre de contrats d'emprunt bancaire pour signifier que l'attestation ne remplace pas les diligences que le banquier peut lui-même mettre en œuvre pour ses propres besoins.

¹⁴ Si le commissaire aux comptes estime utile au regard du contexte d'établissement et de diffusion de l'attestation de préciser les limites de sa responsabilité.

[Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.]¹⁵

[Lieu, date et signature]

¹⁵ Si le commissaire aux comptes l'estime utile, lorsque l'attestation est susceptible d'être utilisée en dehors du territoire de la République française ou hors du champ de compétence d'un tribunal français.